



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

EN DATE DU 27 JUIN 2024

Le 27 Juin 2024, à 15 heures, les membres du Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain COSTA, Président du Comité des Œuvres Sociales.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents, avec mention des membres représentés, et qui demeure annexée au présent procès-verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 350 membres sont présents ou représentés sur 2814 adhérents, le quorum étant réuni, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Le président ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- le rapport moral
- le rapport d'activité
- le rapport financier : les comptes annuels de l'exercice et l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Il est donné lecture du rapport moral et du rapport d'activité (par un power point) établi par la bureau/conseil d'administration. Ces lectures terminées, le président passe la parole à l'expert-comptable et commissaire aux comptes qui nous donnent lecture du rapport financier. Un diaporama est proposé à l'assistance.

Ces lectures terminées, le président déclare la discussion ouverte Puis personne ne demandant pas la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport d'activité du président, passe au vote.

Cette résolution ayant recueilli l'unanimité des voix pour, aucune voix contre, aucune abstention
Résolution : **adoptée**

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier de l'expert-comptable et du Commissaire aux Comptes, passe au vote.

Cette résolution ayant recueilli l'unanimité des voix pour, aucune voix contre, aucune abstention
Résolution : **adoptée**

Cette résolution ayant recueilli l'unanimité des voix pour, aucune voix contre, aucune abstention
Résolution : **adoptée**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président procède à la fermeture des travaux à 17 h 00.

le Président


Alain COSTA

La Secrétaire Générale


Marie France DOMERG